

# PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur la Place des jeunes dans les territoires ruraux.

Les jeunes sont 1,6 M de 15 à 29 ans à résider dans l'espace à dominante rurale, qui accueille 18 % de la population. Très divers.e.s, les jeunes ruraux.ales témoignent d'un fort attachement à leur territoire. Ils.elles s'orientent après la 3<sup>e</sup> davantage vers la voie professionnelle que les jeunes urbain.e.s et font en moyenne des études supérieures plus courtes. Cela tient entre autres à l'offre de formation de proximité et aux freins notamment financiers à la mobilité, même si une partie des jeunes ruraux.ales part étudier ou travailler dans les pôles urbains.

Les jeunes ruraux.ales entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le CREDOC, 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi (contre 49 % des jeunes urbain.e.s) et les catégories ouvrier.e.s et employé.e.s y sont surreprésentées. Le taux de chômage des jeunes entre 18 et 24 ans domicilié.e.s dans les cantons ruraux très peu denses atteint 25,1 %, contre 27,1 % en zones urbaines. Pourtant, 24,4 % des jeunes de 18-24 ans sont ni en emploi, ni en formation dans ces cantons très peu denses, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s. Les différences femmes/hommes devant la formation

et l'emploi sont fortes en zones rurales : parmi les demandeur.e.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en ZRR. L'automobile est souvent la seule possibilité pour les déplacements quotidiens dans le rural, avec une mobilité plus couteuse qu'en ville.

La facilité relative de l'accès au logement participe de l'attractivité des espaces ruraux. Cependant, l'offre de logements de petite taille y est limitée et la pression immobilière peut être élevée en zones touristiques littorales ou frontalières. L'offre de services de proximité est souvent insuffisante dans les territoires ruraux, où se posent des problèmes d'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les jeunes ruraux.ales manquant de moyens financiers. La couverture numérique progresse mais des zones blanches subsistent. Les territoires ruraux sont aussi moins bien dotés en services et équipements culturels, même si des associations y remédient en partie. Des politiques dites « de jeunesse » se limitent souvent dans les faits à la petite enfance, alors qu'est en jeu l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Les jeunes des zones rurales ont plus qu'en ville confiance dans les relations de proximité mais se sentent moins concerné.e.s par le sort des « personnes lointaines ». La confiance dans les institutions représentatives a fortement baissé parmi les jeunes en milieu rural. Le cumul des mandats, l'âge des élu.e.s ou un sentiment d'abandon lié à la fermeture des services de proximité, notamment publics, peuvent y contribuer. Toutefois, le bénévolat est chez les jeunes ruraux.ales plus fréquent que dans les villes.



**Danielle Even**

est présidente de la chambre d'agriculture du département des Côtes d'Armor, vice-présidente de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne et membre au CESE au titre de la vie économique et dialogue social et représentants des exploitants et des activités agricoles.

Elle siège à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où elle représente le groupe de l'agriculture.

## Contact :

danielle.even@lecese.fr  
06 73 01 47 88



**Bertrand Coly**

est éducateur spécialisé et ancien secrétaire général du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) et co-initiateur du Forum français de la jeunesse (FFJ).

Il siège à la section de l'aménagement durable des territoires, à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

## Contact :

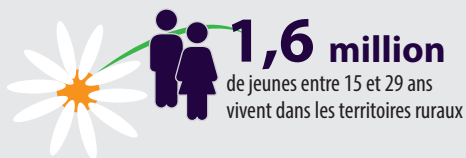
bertrand.coly@lecese.fr  
06 03 98 85 17

**Les jeunes ruraux.ales  
entrent plus tôt  
sur le marché du travail**

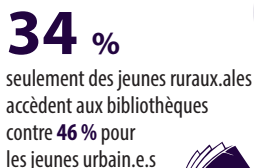
**59 %**

des jeunes ruraux.ales ont un  
emploi contre **49 %** des jeunes  
urbain.e.s

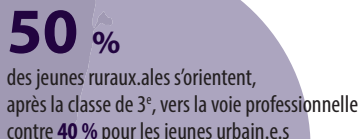
# LES CHIFFRES DES JEUNES RURAUX.ALES



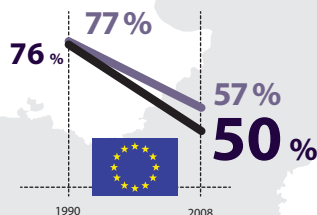
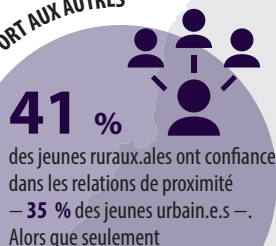
LA MOBILITÉ : DÉTERMINANTE POUR ACCÉDER À L'EMPLOI



LA FORMATION : D'IMPORTANTES ÉCARTS AVEC LES JEUNES URBAIN.E.S

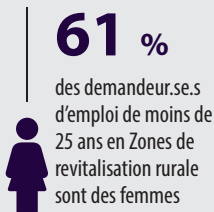
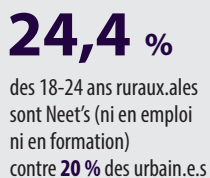
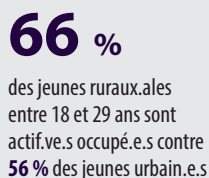


LE RAPPORT AUX AUTRES



La confiance dans l'Union européenne  
a baissé davantage chez les **jeunes ruraux.ales**  
que chez les **jeunes urbain.e.s**

## Dans les territoires très peu denses



# LES PRÉCONISATIONS DU CESE

## POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX, LE CESE FAIT DES PRÉCONISATIONS ARTICULÉES EN TROIS AXES :

### ➤ A - RENDRE OBLIGATOIRE UNE COMPÉTENCE JEUNESSE TERRITORIALISÉE

- Rendre obligatoire une compétence « jeunesse » (16/29 ans) dans les Communautés de communes, avec un Projet jeunesse de territoire formalisé par un plan d'action pluriannuel. Co-construire son contenu au sein du Conseil de développement redynamisé, *via* un partenariat avec les acteur.rice.s de la société civile organisée, en intégrant les jeunes ;
- Prévoir un co-financement du Projet jeunesse de territoire (État, CAF, collectivités territoriales), sous la coordination du Conseil régional ;
- Développer la recherche genrée pour mieux comprendre qui sont les jeunes ruraux.ales, fonder le Projet jeunesse de territoire sur un diagnostic territorial partagé partenarial impliquant des jeunes ;
- Former élu.e.s et technicien.ne.s en charge des politiques jeunesse. Favoriser, dans les organes créant des ponts entre jeunes et élu.e.s, la participation des jeunes et leur implication *via* les structures existantes. Favoriser le renouvellement des responsables en milieu rural en incitant positivement à limiter le nombre de mandats dans le temps. Autoriser l'inscription sur les listes électorales jusqu'à un mois avant les échéances électorales. Améliorer l'information sur la délivrance d'une procuration.

### ➤ B - METTRE EN PLACE DES CAMPUS RURAUX DE PROJETS

- Mettre en place dans chaque bassin de vie un campus rural de projets dédié à la création d'activités et/ou de projets citoyens, articulé avec les acteur.rice.s du territoire. Informer sur les soutiens possibles aux projets des jeunes, favoriser les complémentarités, après un diagnostic partagé, impliquer des jeunes dans leur conduite ;
- Allonger à 29 ans la possibilité d'accompagnement des jeunes par les Missions locales, avec une « approche globale » ; simplifier, sans en changer les critères, l'accès et la gestion de la Garantie jeunes ; ouvrir aux jeunes et acteur.rice.s de jeunesse le Conseil d'administration des Missions locales ; prendre en compte dans l'évaluation et la dotation de celles-ci l'accompagnement des jeunes éloigné.e.s ;
- Connecter le campus rural de projets aux acteurs et partenaires de la création d'activités : chambres consulaires, chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), associations de développement économique, services économiques des collectivités territoriales ;
- Soutenir les acteur.rice.s associatif.ive.s du développement rural, par le fléchage d'un budget spécifique de l'État à la cohésion sociale en milieu rural *via* le FONJEP ; créer une labélisation des structures associatives dirigées par des jeunes, facilitant l'accès aux financements ;
- Mettre en place une bourse supplémentaire à disposition des organismes intervenant en milieu rural, sur le modèle du Service volontaire européen (défraiement). Favoriser les missions de Service civique co-construites entre jeunes et structures d'accueil dans les territoires ruraux ;
- Développer les mobilités européennes pour tou.te.s les jeunes et les échanges entre territoires ruraux et urbains, soutenir les dispositifs entretenant les liens entre jeunes en études et territoire d'origine, créer la possibilité de séjourner en milieu rural pour des jeunes voulant s'y installer ;
- Favoriser la présence d'universitaires au Conseil d'administration des établissements secondaires ruraux et les interventions en lycées d'étudiant.e.s, pour faire connaître les formations supérieures. Permettre *via* le campus rural de projets une mobilité longue dans chaque parcours de jeune, en priorité au profit des moins diplômé.e.s et moins qualifié.e.s.

## 👉 C - METTRE EN PLACE UN PACTE JEUNES RURAUX.ALES AU NIVEAU NATIONAL, DÉCLINE PAR TERRITOIRE VIA LES CONTRATS DE RURALITÉ

- Favoriser l'égalité femme/homme en formant à cette dimension les acteur.rice.s en charge de la jeunesse et agent.e.s de l'orientation scolaire ; prendre en compte la dimension du genre dans les programmes, schémas ou projets sur le plan budgétaire ;
- Renforcer dans les territoires ruraux la diversité des filières de formation dans le secondaire. Favoriser la mixité des parcours de formation, rendre possible l'accompagnement vers les formations professionnelles et l'enseignement supérieur *via* des aides sur le modèle des bourses pour l'accès au logement et au transport. Renforcer les internats et les actions du SPRO pour faciliter la fluidité des parcours ;
- Repérer les besoins en logement des jeunes en milieu rural (PLH), inscrire dans le Plan départemental pour le logement des jeunes les réponses adaptées au territoire, appuyées sur les acteur.rice.s de terrain, les aides d'Action logement, les résidences sociales jeunes et les dispositifs d'intermédiation locative ;
- Inscrire en milieu rural l'apprentissage du code de la route et du permis de conduire dans certaines structures en charge de jeunes ; développer des centrales de mobilités (covoiturage, autopartage) et des plateformes de mobilités mettant à disposition des véhicules 4 ou 2 roues si possible électriques prêtés ou loués à bas coût. Aller vers la prise en charge financière des transports en commun pour les jeunes ruraux.ales ;
- Favoriser la réalisation de bilan de santé en milieu rural avec un recueil de suivi statistique pour évaluer les déterminants de santé de la population des jeunes.

### DE JEUNES RURAUX.ALES IMPLIQUÉ.E.S

**18 %**

des jeunes ruraux.ales sont bénévoles contre **13 %** chez les jeunes urbain.e.s



**50 %**

des Juniors Associations sont créées chaque année par des mineur.e.s en milieu rural

